

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 15 février 2017

## COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

### **En complément des aides d'urgence du Pays, les 36 millions de Fcfp du Fonds d'extrême urgence, décidés par l'Etat ont été entièrement consommés pour venir en aide aux sinistrés par les intempéries**

Dans les heures qui ont suivi les premiers constats des dégâts causés par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur plusieurs communes de Tahiti et de Moorea, l'Etat a débloqué un Fonds de secours d'extrême urgence pour apporter une aide immédiate d'un montant de 24 millions de Fcfp portée ensuite à 36 millions de Fcfp. Ces crédits, **ont été totalement utilisés**, ils ont permis d'apporter, en liaison étroite et complémentaire avec les initiatives prises par le gouvernement du Pays, une réponse rapide pour subvenir aux besoins de première nécessité des populations sinistrées.

Les financements ont été répartis de la manière suivante :

➤	Traitement des conséquences immédiates et urgentes	61,56%
➤	Hébergement en urgence et temporaire des sinistrés	17,98%
➤	Protection des bâtiments endommagés	7,25%
➤	Besoins de première nécessité des sinistrés	13,21%

Les aides ont été réparties auprès des communes qui ont été touchées ainsi qu'auprès des associations qui ont aidé les sinistrés à sécuriser leurs habitations et qui les ont accueillis dans les différents centres d'hébergement en finançant notamment l'achat de matelas, de matériels pour cuisiner, de produits alimentaires et hygiéniques etc.

En outre, dès le 3 février 2017, sans attendre la procédure d'évaluation des dégâts, la Ministre des Outre-mer a procédé à l'activation du Fonds de secours en procédure normale, soit un **gain de temps de 4 mois** par rapport à la procédure ordinaire.

Mes services travaillent actuellement, en lien étroit, avec ceux du Pays et des communes, pour recenser, dans les meilleurs délais, les entreprises artisanales et familiales et les collectivités ayant subi des sinistres et pour les aider à constituer les dossiers qui seront présentés afin d'obtenir les financements nécessaires **pour rétablir le fonctionnement normal des équipements publics essentiels à la vie collective** (ponts, routes, enrochements des rivières, réseau d'alimentation en eau potable...).

René BIDAL

**Contact Presse**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)